



Espace Européen de l'Entreprise
2 rue de Rome – 67300 Schiltigheim

BULLETIN D'ADHESION – Année 2022

Exploitant : Actif **58 €** Pluri-actif **38 €**
(Mettre une croix dans la case correspondante)

Earl – Gaec – Sté : _____

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Tél. _____ Abonné «*Est Agricole et Viticole*» oui non

Portable : _____ Date de naissance : _____

Adresse E-mail _____

Production principale (merci de cocher afin d'être convié à nos réunions d'information concernant ces secteurs d'activité)

Arboriculture

Aviculture

Elevage bovin lait

Elevage bovin viande

Elevage équin

Elevage ovin/caprin

Elevage porcin

Grandes cultures :

Horticulture et pépinières

Houblon

Maraîchage

Tabac

Vigne et vin

Autre (précisez) :

Souhaitez-vous également être informé des réunions d'information des groupes suivants :

Agriculture biologique

Chasse

Employeur de main-d'œuvre agricole

Irrigation

Œufs

règlement par chèque bancaire ci-joint (libellé à l'ordre de la FDSEA)

règlement par virement : Crédit Agricole - IBAN : FR76 1720 6000 7052 0000 2801 025

BIC : AGRIFRPP872 (en indiquant votre nom, prénom et commune)

Fait à..... Le/..../20....

Signature :

**AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT DES COTISATIONS
POUR L'ADHÉSION À LA FDSEA ET AUX ASSOCIATIONS SPECIALISÉES
AGPM, AGPB, FOP, FNPL, FNB, FNP**

Je soussigné *Nom* : _____

Prénom : _____

Raison sociale (si exploitation en société) : _____

Adresse : _____

Commune : _____

Téléphone : _____

⇒ **Merci de bien vouloir cocher une des 3 cases ci-après :**

- autorise les organismes collecteurs désignés ci-dessous ⁽¹⁾ à prélever la cotisation syndicale sur les produits agricoles pour le compte de la FDSEA. Le montant de la cotisation pour chacun des produits est fixé annuellement en assemblée générale.

L'autorisation pourra être dénoncée à tout moment au moyen d'un courrier adressé à la FDSEA. A défaut l'autorisation est considérée comme reconduite tacitement chaque année.

(1) céréales : Comptoir Agricole, Gustave Muller SAS, Armbruster Frères SA, B. Lienhardt SAS, Agro 67, Moulin Stoll SA, Alsace Céréales, Albert Elbel, Burggraf-Becker, C.A.C., Farmer service distribution, Gaec Belle Vue, Moulin Fr. Klein, Moulin J-L Hibou, SAS du Parc, Scheer céréales

lait : Alsace Lait, Unicolait, Sodiaal, Marcillat, Lactalis

bovins : GDS Alsace

porcs : Comptoir élevage

- n'est pas concerné par la cotisation sur produits car mon exploitation ne vend pas de céréales, lait, bovins ou porcs.
- refuse le prélèvement de la cotisation sur les produits.

A _____, le _____

Signature :